

journal ou de n'importe quel journal, mais je dis à cet éditorialiste, et aux politicologues qui ont noirci des rames de papier et prononcé des tas de discours sur la redistribution et la valeur du principe d'un homme; un vote, que dans toute cette prétendue neutralité, c'est l'électeur qui est le perdant. On sème la confusion en procédant à des changements arbitraires qui ne tiennent pas compte de la communauté d'intérêts, et qui font un méli-mélo des limites, traditionnelles et bien établies, des villes et des régions rurales.

En Alberta, on a complètement renoncé au principe traditionnel qu'à titre de député d'une circonscription urbaine, j'insiste à faire appliquer, à savoir qu'il doit y avoir plus d'électeurs dans une circonscription urbaine que dans une circonscription rurale. J'affirme que les circonscriptions urbaines de ma province devraient compter une moyenne considérablement plus élevée d'électeurs que les circonscriptions rurales, à peu près six électeurs urbains contre quatre ruraux. Examinez simplement ce qui s'est produit. D'après le recensement de 1971, neuf circonscriptions rurales comptent une population globale de 786,099 habitants ou une moyenne de 87,344, tandis que la population globale des circonscriptions urbaines proposée est de 841,775 habitants pour dix circonscriptions ou une moyenne de 84,177. Quant aux circonscriptions urbaines, pour une raison quelconque on a attribué cinq sièges à l'ensemble de la ville de Calgary, ce qui fait une moyenne de 80,665 ou 7,000 âmes de moins que la circonscription rurale moyenne.

La ville d'Edmonton est à peu près sur le même pied que les circonscriptions rurales. Bref, cela donne lieu à des hypothèses, mais mes collègues et moi-même refusons d'y souscrire, qu'il est inévitable que les circonscriptions rurales doivent diminuer comparativement et directement. Je ne l'accepte pas. Nous savons que les agglomérations urbaines s'étendent, mais d'autre part le gouvernement de l'Alberta veille au maintien des populations dans les circonscriptions rurales.

Je passe à un autre problème. Les villes sont divisées à l'intérieur de leurs limites administratives actuelles, sans tenir compte de l'expansion métropolitaine qui se poursuit à leur périphérie. Le résultat net de cette division est qu'il y a autour des villes d'Edmonton et de Calgary deux circonscriptions enclavées. Ces deux circonscriptions voisines devraient être rurales, mais à la suite du remaniement électoral elles sont toutes deux dominées par des zones urbaines périphériques. Je ne veux pas traiter en particulier de la circonscription de Pembina contiguë à Edmonton, parce que mon collègue, qui la représente, en parlera probablement, mais elle est dominée par trois banlieues-dortoirs qui s'étendent à quelques milles de la ville. En fait, certaines sont presque contiguës à la ville. Et pourtant ce doit être une circonscription rurale.

Les habitants des zones périphériques ont des intérêts communs avec la ville et n'ont rien à voir avec les régions rurales. Ils travaillent dans les villes, leurs enfants fréquentent les écoles des villes. S'il était possible de les inclure dans des circonscriptions urbaines, alors nous pourrions avoir des circonscriptions essentiellement rurales de nature beaucoup plus maniable, en évitant les bizarreries de certaines limites qui ont été tracées. Je voudrais

Remaniement de la carte électorale

pouvoir condamner chacun des membres d'une commission de révision de la carte électorale à servir deux ans comme député d'une de ces circonscriptions. Avec chacun d'eux, j'enverrais aussi quelques journalistes pour qu'ils constatent la difficulté de cette tâche.

Il y a une autre injustice en ce qui concerne le député, qui découle de la répartition dite impartiale qui se fonde sur je ne sais quelles théories. C'est que tous les députés reçoivent la même indemnité, mais nombre de représentants de circonscriptions rurales ont des frais énormes à assumer, car ils représentent des circonscriptions au tracé saugrenu à cause de ce qui est en fait un découpage arbitraire qui ne tient pas compte des véritables facteurs qui permettent de déterminer les limites d'une circonscription idéale pour un député à représenter, et de façon optimale.

Les électeurs ne sont pas de simples numéros. Pourtant, ceux qui affichent une telle ignorance des marges prévues dans la loi, des principes démographiques à appliquer et qui se basent de plus en plus sur une formule mathématique traitent les citoyens en simples numéros. Pour ce qui est de certaines circonscriptions albertaines, on aurait tout aussi bien pu faire le recensement des gaufres. On se serait autant soucié de leurs frontières que de celles des citoyens.

Je pourrais continuer et donner toutes sortes de raisons pour lesquelles le découpage est erroné et pourquoi, dans le cas de l'Alberta, les commissaires devraient tout reprendre de A à Z. Nombre d'excellents mémoires ont été présentés et je suis surtout déçu que les commissaires aient déclaré que ces mémoires, dont 99.5 sur 100 critiquaient vivement les méthodes employées, avaient renforcé leurs convictions et leurs décisions. Ce fut un travail en pure perte pour les intéressés. Les seules personnes qui semblent compter sont quatre hommes, et chacun doit se conformer à leur opinion. Je crois qu'on a tort.

● (1730)

Pour terminer, je dirai que plus la Chambre se hâtera de réexaminer les lois sur le remaniement de la carte électorale afin d'assurer que des raisons soient fournies et que l'on en discute ensuite, mieux ce sera. Il ne s'agit pas d'imposer les nôtres. Puisque nous n'avons pas le droit de voter, nous ne pouvons faire les changements nous-mêmes. Plutôt que d'avoir ce soi-disant type émasculé de commission de délimitation mutuelle, ce serait beaucoup plus intelligent, beaucoup plus juste et moins décevant si les commissions se composaient d'un président et de représentants nommés avec l'approbation du premier ministre (M. Trudeau) et du chef de l'opposition (M. Stanfield), et du commissaire à la délimitation—gens qui ont une certaine connaissance de la représentation politique, de ses difficultés et des besoins des électeurs. Nous avons toujours quelqu'un qui a eu très peu de contact, s'il en a eu, avec ce genre de situation, et les résultats en sont la preuve.

La dernière fois que nous en avons discuté, le débat s'est avéré fort critique et cette fois-ci chaque province remet le remaniement en question. La qualité se révèle à l'usage. Les députés ne recherchent pas uniquement leurs propres intérêts, tel que l'a laissé entendre l'éditorial du *Globe and Mail* dont j'ai parlé. Ils s'intéressent davantage aux droits des électeurs, qu'ils connaissent et à la façon de servir les électeurs que ceux qui regardent de loin et qui pontifient.